



Comment stopper l hébergement chez le pere

Par **anges77200_old**, le **16/08/2007 à 14:24**

Bonjour

Je suis divorcée depuis 10 ans jai trois enfants actuellement 17-15 et 12 ans
le pere vient les prendre grandes vacances, noel et paques en dehors de sa aucune nouvelles.

De plus il boit énormément ainsi que sa compagne. Apres plusieurs plaintes, passage au tribunal, il ny a que mon dernier qui a le droit de ne pas aller chez lui. Les deux autres nen peuvent plus dy aller il est toujours saoul, de plus il ne s occupe pas deux ils sont toujours dans la chambre, ne sortent pas.

Il est venu les prendre pour une semaine ce mois ci, et mon dernier a fugué pendant 4 heures, je nai pas été prevenu je viens de le savoir par mon grand par telephone. Il paye une pension toujours la meme depuis 10 ans, et ne participe a rien du tout. Mes deux grands enfants ne veulent plus y allé

que dois je faire? encore tenté une procédure quil gagnera comme les autres car il a les moyens de prendre de grands avocats Aidez moi svp cette situation dure depuis 6 ans, mes enfants ont meme été vu à l hopital mais le certificat a disparue du dossier. Merci d avance

Par **ly31**, le **18/08/2007 à 22:35**

Bonsoir,

Je pense que vous devriez vous adresser au Tribunal de Grande Instance de votre domicile, puis demander un rendez vous avec le Juge pour enfants, de manière à lui expliquer la situation que vive vos enfants chez leur père et sa compagne (ils boivent ...)

Quant à la pension alimentaire, relisez votre jugement, et voir si celle ci, est bien révisable avec le cout de la vie !!! Sinon, parlez en également à Monsieur le Juge.

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **anges77200_old**, le **19/08/2007** à **01:01**

merci de votre reponse le probleme cest quil sont deja passé devant le juge pour enfants, mais lorsque le juge les a interrogé malheureusement en presence du pere, ils ont paniqué car ils sont terrorisé par lui excepté le dernier qui lui a craché le morceau en disant que si le juge le forçait a aller chez son pere il fuguerait de chez lui ou se planterait un couteau, de plus le juge pour enfant nous a repondu que DES ENFANTS ON BESOIN DE LEUR DEUX PARENTS. Je nai pas le poids contre une reponse comme celle ci malheureusement mon ex a de l'argent et il achete et manipule les gens facilement. Mon grand avait meme envoyé un courrier au juge pour enfants en expliquant ce qui se passait, le juge a demandé une visite de l'assistante elle est passé deux fois chez moi, mais jamais chez mon ex. Mon grand aura 18 ans en avril doit il encore aller chez lui du fait quil sera majeur ? merci beaucoup

Par **ly31**, le **19/08/2007** à **07:05**

Bonjour,

A sa majorité votre enfant de 18 ans n'aura AUCUNE obligation de voir son père

Je ne comprends pas pourquoi le Juge à interroger vos enfants en présence de leur père, vous pouvez voir revoir le Juge et lui demander d'interroger les enfants seuls, ou en votre présence

Je pense que vous pouvez demander également une enquête de voisinage, concernant votre ex mari

Bon courage

ly31

Par **anges77200_old**, le **20/08/2007** à **17:01**

je vous remercie beaucoup de votre reponse

je vous tiendrais au courant de la suite, de plus mon fils est revenu avec une video sur son portable ou dessus il a filmé toute les bouteilles de champagne que mon ex boit je sais pas si

cela peut apporter un poids devant le juge mais je la garde précieusement.

Je vais abuser de votre gentillesse, il doit revenir les prendre à Noël car il ne les prend plus entre, est-ce que je peux faire une main courante pour dire que je refuse que les garçons partent là-bas, et est-ce que si les garçons parlent aux gendarmes ça pourrait faire quelque chose ?

merci encore